



Centre commémoratif  
de l'Holocauste à Montréal

Montreal Holocaust  
Memorial Centre

Communiqué de presse, pour diffusion immédiate

## **Le Centre commémoratif de l'Holocauste à Montréal appelle le gouvernement canadien à rayer la Hongrie de la liste des pays d'origine désignés**

Montréal, le 14 décembre 2012 – Le Centre commémoratif de l'Holocauste à Montréal (CCHM) déplore que le gouvernement canadien ait sélectionné des pays d'Europe de l'Est, dont la Hongrie, sur la liste des pays d'origine désignés (POD) dans le cadre de la loi visant à protéger le système d'immigration du Canada, anciennement le projet de loi C-31.

Après que le projet de loi C-31, modifiant le système de protection des réfugiés, ait reçu la sanction royale, le CCHM faisait appel publiquement au gouvernement afin qu'il applique ces dispositions avec une extrême prudence. « *Un gouvernement élu démocratiquement ne garantit pas nécessairement la sûreté et l'égalité de traitement pour les minorités d'un pays*, soutient Daniel Rabinowicz, membre du conseil d'administration du CCHM, *Notre système de détermination du statut de réfugié juge déjà chaque cause selon ses mérites.* » Le CCHM s'inquiète que le Gouvernement du Canada ait déjà jugé certaines causes comme infondées, surtout dans le cas de pays tels que la Hongrie, un pays où des mouvements d'extrême droite agissent impunément avec violence et où un député du Parlement hongrois a récemment appelé à la constitution d'une liste des Juifs du pays.

Cette décision vient contredire les propos du ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, M. Jason Kenney. En effet, en janvier 2011, lors de l'inauguration d'un monument rappelant le sort des passagers juifs du MS St-Louis, celui-ci s'était engagé à ne pas répéter les erreurs commises par le Canada avant et pendant la Seconde Guerre mondiale. Au moment de mettre sur pied la liste de POD, le CCHM appelait le gouvernement à honorer cet engagement ainsi que la tradition canadienne d'ouverture et de solidarité envers les réfugiés, et ce, pour tous les réfugiés. Ainsi, le gouvernement se doit de tenir compte des violations aux droits de la personne dans certaines régions d'Europe ainsi que les actes hostiles à l'encontre de certaines communautés, dont les minorités juive et rom de Hongrie.

La liste de pays d'origine désignés identifie les pays desquels le gouvernement juge improbable l'arrivée de réfugiés, entre autres en raison de la présence de régimes démocratiques. Les demandeurs d'asile provenant de ces pays verront leur demande étudiée dans des délais plus courts, jugés insuffisants, et n'auront droit ni aux procédures d'appel ni aux services de santé accessibles aux autres demandeurs.

Devant une actualité qui semble de plus en plus préoccupante, le conseil d'administration du CCHM a établi une politique de prises de positions publiques afin de répondre toujours au mieux au mandat que les survivants de l'Holocauste lui avaient donné à sa création en 1979.

Le Centre commémoratif de l'Holocauste à Montréal informe et sensibilise les gens de tous âges et de tous milieux sur l'Holocauste, ainsi que sur l'antisémitisme, le racisme, la haine et l'indifférence.

-30-

Contact Presse: Louis-Philippe Jannard 514-345-2605 poste 3196 ou 514-892-2605 (cell.) [louis-philippe.jannard@mhmc.ca](mailto:louis-philippe.jannard@mhmc.ca)